

Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Communautaire Séance du 11 avril 2017

Nombre de délégués : 91
Nombre de présents : 66
Nombre de votants : 66
Date de la convocation : 5 avril 2017
Date d'affichage : 13 avril 2017

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BLONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, MM. Pierre BREGAND, Philippe WERMEILLE, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mme Evelyne COMTE, M. Joël ALPY, Rémi CHAMBAUD, Mmes Chantal MARTIN, Catherine ROUSSET, MM. Daniel MATHIEU, Gaston BAUD, David ALPY, Didier CLEMENT, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, M. Pascal GRENIER, Mmes Catherine DOUARD, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Joël VUILLEMIN, Stéphane LENG, Pascal TISSOT, MM. Jean-Noël TRIBUT, Fabrice BOURGEOIS, Mme Annie MONNET suppléante, M. Daniel VIONNET, Mme Jeanne MAÎTREJEAN, MM. Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Christophe PETETIN, Gilles MOREL, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Jean-Pierre MOREL, Gilles CICOLINI, Thierry DAVID, Xavier RACLE, Philippe DOLE, René BESSON, Jean-Marie CHAUVIN, Jean-Marie VOISIN, Dominique FERREUX, Gilles GRANDVUINET, Jean-Jacques DOLE, Pierre TRIBOULET, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante et M. Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : Mme Monique FANTINI et M. Raymond METRA

Excusés : Mme Véronique DEL DO, M. Michel DOLE, Mmes Annelise MARTIN, Ghislaine BENOÎT, Rahma TBATOU, MM. Antoine BERNARD, Marc JOBARD, Denis MOREAU, Florent SERRETTE, André LEMAIRE, Dominique CHAUVIN, Yves LACROIX, Alexandre DELAVIAL, Mmes Monique VILLEMAGNE, Elisabeth CRETENET, MM. Alain CUBY, Philippe MENETRIER et Daniel DAVID.

Secrétaire de séance : M. Claude GIRAUD.

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mmes Bérengère COURTOIS, Eloïse SCHNEIDER, MM. François JACQUIER, Rémy MARCHADIER, Erwan BATAILLARD et Quentin GAVAZZI.

M. PERNOT accueille les Conseillers Communautaires et demande l'inscription du point suivant à l'ordre du jour :
« Versement d'une subvention à l'Ecole du Cirque Va et Vient pour l'organisation d'un festival ».

Le Conseil Communautaire ayant donné son accord, M. PERNOT ouvre la séance.

Il invite les conseillers à ne pas hésiter à poser des questions pour ne pas ressortir de la séance avec des interrogations.

2017.4.1a. Approbation du compte de gestion du Comptable. Année 2016. Budget Général CC Champagnole Porte du Haut Jura

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 du Budget Général CC Champagnole Porte du Haut Jura et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Général CC Champagnole Porte du Haut Jura,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 du Budget Général de la CC Champagnole Porte du Haut Jura, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017.4.1b. Approbation du compte de gestion du Comptable. Année 2016. Budget Général CC Plateau de Nozeroy

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 du Budget Général CC Plateau de Nozeroy et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Général CC Plateau de Nozeroy,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 du Budget Général de la CC Plateau de Nozeroy, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017.4.1c. Approbation du compte de gestion du Comptable. Année 2016. Budget Général SIDANEP

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 du Budget Général SIDANEP et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Général SIDANEP,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 du Budget Général SIDANEP, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017.4.2. Approbation du compte de gestion du Comptable. Année 2016. Budget annexe Assainissement Collectif

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 du Budget annexe Assainissement collectif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Assainissement collectif,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 du Budget annexe Assainissement collectif, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017.4.3a. Approbation du compte de gestion du Comptable. Année 2016. Budget annexe Assainissement Autonome CC Champagnole Porte du Haut Jura

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 du Budget annexe Assainissement autonome CC Champagnole Porte du Haut Jura et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Assainissement autonome CC Champagnole Porte du Haut Jura,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 du Budget annexe Assainissement autonome CC Champagnole Porte du Haut Jura, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017.4.3b. Approbation du compte de gestion du Comptable. Année 2016. Budget annexe Assainissement Autonome CC du Plateau de Nozeroy

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 du Budget annexe Assainissement autonome CC Plateau de Nozeroy et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Assainissement autonome CC Plateau de Nozeroy,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 du Budget annexe Assainissement autonome CC Plateau de Nozeroy, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017.4.4. Approbation du compte de gestion du Comptable. Année 2016. Budget annexe Abattoir

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 du Budget annexe Abattoir et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Abattoir,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 du Budget annexe Abattoir, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017.4.5. Approbation du compte de gestion du Comptable. Année 2016. Budget annexe Centre Autistes

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 du Budget annexe Centre Autistes et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Centre Autistes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 du Budget annexe Centre Autistes, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017.4.6. Approbation du compte de gestion du Comptable. Année 2016. Budget annexe ADS (Autorisation du Droit des Sols)

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 du Budget annexe ADS et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ADS,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 du Budget annexe ADS, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017.4.7. Approbation du compte de gestion du Comptable. Année 2016. Budget annexe Régie Haute Joux

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 du Budget annexe Régie de la Haute Joux et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Régie de la Haute Joux,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 du Budget annexe Régie de la Haute Joux, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017.4.8. Approbation du compte de gestion du Comptable. Année 2016. Budget annexe Chalet de la Haute Joux

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 du Budget annexe Chalet de la Haute Joux et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Chalet de la Haute Joux,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 du Budget annexe Chalet de la Haute Joux, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017.4.9. Approbation du compte de gestion du Comptable. Année 2016. Budget annexe Ordures Ménagères

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 du Budget annexe Ordures Ménagères et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Ordures Ménagères,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 du Budget annexe Ordures Ménagères, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017.4.10. Approbation du compte de gestion du Comptable. Année 2016 Budget annexe ZA Equevillon

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 du Budget annexe ZA Equevillon et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA Equevillon,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 du Budget annexe ZA Equevillon, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017.4.11. Approbation du compte de gestion du Comptable. Année 2016. Budget annexe ZA La Planchette

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 du Budget annexe ZA La Planchette et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA La Planchette,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 du Budget annexe ZA La Planchette, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017.4.12. Approbation du compte de gestion du Comptable. Année 2016. Budget annexe ZA Mignovillard

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 du Budget annexe ZA Mignovillard et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA Mignovillard,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 du Budget annexe ZA Mignovillard, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017.4.13. Approbation du compte de gestion du Comptable. Année 2016. Budget annexe ZA Censeau-Cuvier

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 du Budget annexe ZA Censeau-Cuvier et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA Censeau-Cuvier,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 du Budget annexe ZA Censeau-Cuvier, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017.4.14. Approbation du compte de gestion du Comptable. Année 2016. Budget annexe ZA Montrond

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 du Budget annexe ZA Montrond et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA Montrond,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 du Budget annexe ZA Montrond, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017.4.15. Approbation du compte de gestion du Comptable. Année 2016. Budget annexe ZA Sirod

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 du Budget annexe ZA Sirod et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA Sirod,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 du Budget annexe ZA Sirod, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017.4.16. Approbation du compte de gestion du Comptable. Année 2016. Budget annexe Zone Commerciale

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 du Budget annexe Zone Commerciale et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Zone Commerciale,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 du Budget annexe Zone Commerciale, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017.4.17a. Approbation du Compte Administratif. Année 2016. Budget Général CC Champagnole Porte du Haut Jura

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget Général CC Champagnole Porte du Haut Jura dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget Général CC Champagnole Porte du Haut						
Résultat reportés			1 566 612,73		1 566 612,73	0,00
Opérations de l'exercice	6 952 122,45	7 454 389,44	6 802 521,14	7 503 550,30	13 754 643,59	14 957 939,74
TOTAUX	6 952 122,45	7 454 389,44	8 369 133,87	7 503 550,30	15 321 256,32	14 957 939,74
Résultats de clôture		502 266,99	865 583,57		363 316,58	
Restes à réaliser			462 667,00	1 263 873,00	462 667,00	1 263 873,00
TOTAUX CUMULES	6 952 122,45	7 454 389,44	8 831 800,87	8 767 423,30	15 783 923,32	16 221 812,74
RESULTATS DEFINITIFS		502 266,99	64 377,57			437 889,42

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

2017.4.17b. Approbation du Compte Administratif. Année 2016. Budget Général CC Plateau de Nozeroy

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget Général CC Plateau de Nozeroy dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget Général CC Plateau de Nozeroy						
Résultat reportés		142 437,15		416 756,20	0,00	559 193,35
Opérations de l'exercice	766 148,58	809 222,76	464 007,73	170 207,80	1 230 156,31	979 430,56
TOTAUX	766 148,58	951 659,91	464 007,73	586 964,00	1 230 156,31	1 538 623,91
Résultats de clôture		185 511,33		122 956,27		308 467,60
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	766 148,58	951 659,91	464 007,73	586 964,00	1 230 156,31	1 538 623,91
RESULTATS DEFINITIFS		185 511,33		122 956,27		308 467,60

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2016 du Budget Général CC Plateau de Nozeroy.

2017.4.17c. Approbation du Compte Administratif. Année 2016. Budget Général SIDANEP

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget Général SIDANEP dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget Général SIDANEP						
Résultat reportés		23 427,54		32 100,60	0,00	55 528,14
Opérations de l'exercice	303 779,25	266 112,72	21 141,14	18 264,62	324 920,39	284 377,34
TOTAUX	303 779,25	289 540,26	21 141,14	50 365,22	324 920,39	339 905,48
Résultats de clôture	14 238,99			29 224,08	0,00	14 985,09
Restes à réaliser			28 091,00		28 091,00	0,00
TOTAUX CUMULES	303 779,25	289 540,26	49 232,14	50 365,22	353 011,39	339 905,48
RESULTATS DEFINITIFS	14 238,99			1 133,08	13 105,91	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au

fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2016 du Budget Général SIDANEP.

2017.4.18. Approbation du Compte Administratif. Année 2016. Budget annexe Assainissement collectif

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget annexe Assainissement collectif dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe Assainissement collectif

Résultat reportés			170 610,83		170 610,83	
Opérations de l'exercice	968 532,76	1 114 442,44	716 987,14	721 333,28		
TOTAUX	968 532,76	1 114 442,44	887 597,97	721 333,28	1 856 130,73	1 835 775,72
Résultats de clôture		145 909,68	166 264,69		20 355,01	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	968 532,76	1 114 442,44	887 597,97	721 333,28	1 856 130,73	1 835 775,72
RESULTATS DEFINITIFS		145 909,68	166 264,69		20 355,01	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2016 du Budget annexe Assainissement collectif.

2017.4.19a. Approbation du Compte Administratif. Année 2016. Budget annexe Assainissement Autonome CC Champagnole Porte du Haut Jura

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget annexe Assainissement autonome CC Champagnole Porte du Haut Jura dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe Assainissement autonome

CC Champagnole Porte du Haut Jura

Résultat reportés		21 612,95		1 277,64		22 890,59
Opérations de l'exercice	49 188,47	51 203,40	21 654,12	1 650,00	70 842,59	122 045,99
TOTAUX	49 188,47	72 816,35	21 654,12	2 927,64	70 842,59	75 743,99
Résultats de clôture		23 627,88	18 726,48			4 901,40

Restes à réaliser			73 500,00		73 500,00	
TOTAUX CUMULES	49 188,47	72 816,35	95 154,12	2 927,64	144 342,59	75 743,99
RESULTATS DEFINITIFS		23 627,88	92 226,48		68 598,60	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2016 du Budget annexe Assainissement autonome CC Champagneole Porte du Haut Jura.

2017.4.19b. Approbation du Compte Administratif. Année 2016. Budget annexe Assainissement Autonome CC Plateau de Nozeroy

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget annexe Assainissement autonome CC Plateau de Nozeroy dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe Assainissement autonome

CC Plateau de Nozeroy

Résultat reportés	4 390,71					0,00
Opérations de l'exercice	14 574,02	18 680,58	0,00	0,00	14 574,02	33 254,60
TOTAUX	18 964,73	18 680,58	0,00	0,00	18 964,73	18 680,58
Résultats de clôture	284,15			0,00		0,00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	18 964,73	18 680,58	0,00	0,00	18 964,73	18 680,58
RESULTATS DEFINITIFS	284,15			0,00	284,15	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2016 du Budget annexe Assainissement autonome CC Plateau de Nozeroy.

2017.4.20. Approbation du Compte Administratif. Année 2016. Budget annexe Abattoir

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget annexe Abattoir dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe Abattoir

Résultat reportés		10 577,52		323 392,62	0,00	333 970,14
Opérations de l'exercice	133 841,97	126 815,09	188 565,04	71 392,38	322 407,01	198 207,47
TOTAUX	133 841,97	137 392,61	188 565,04	394 785,00	322 407,01	532 177,61
Résultats de clôture		3 550,64		206 219,96		209 770,60
Restes à réaliser			18 863,75			
TOTAUX CUMULES	133 841,97	137 392,61	207 428,79	394 785,00	341 270,76	532 177,61
RESULTATS DEFINITIFS		3 550,64		187 356,21		190 906,85

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2016 du Budget annexe Abattoir, étant précisé que M. Rémi HUGON n'a pas pris part au vote.

2017.4.21. Approbation du Compte Administratif. Année 2016. Budget annexe Centre autistes

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget annexe Centre Autistes dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe Centre Autistes

Résultat reportés			132 912,80		132 912,80	0,00
Opérations de l'exercice	134 196,30	278 219,10	229 441,63	224 593,84	363 637,93	502 812,94
TOTAUX	134 196,30	278 219,10	362 354,43	224 593,84	496 550,73	502 812,94
Résultats de clôture		144 022,80		-137 760,59		6 262,21
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	134 196,30	278 219,10	362 354,43	224 593,84	496 550,73	502 812,94
RESULTATS DEFINITIFS		144 022,80	137 760,59			6 262,21

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2016 du Budget annexe Centre Autistes.

2017.4.22. Approbation du Compte Administratif. Année 2016. Budget annexe ADS

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget annexe ADS dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe ADS						
Résultat reportés		12 506,15				12 506,15
Opérations de l'exercice	102 597,91	100 994,00	18 302,00	10 207,44	120 899,91	111 201,44
TOTAUX	102 597,91	113 500,15	18 302,00	10 207,44	120 899,91	123 707,59
Résultats de clôture		10 902,24	8 094,56		-2 807,68	
Restes à réaliser			912,00			
TOTAUX CUMULES	102 597,91	113 500,15	19 214,00	10 207,44	121 811,91	123 707,59
RESULTATS DEFINITIFS		10 902,24	9 006,56			1 895,68

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2016 du Budget annexe ADS.

2017.4.23. Approbation du Compte Administratif. Année 2016. Budget annexe Régie Haute Joux

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget annexe Régie Haute Joux dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe Régie Haute Joux						
Résultat reportés		10 707,60		36 260,81		46 968,41
Opérations de l'exercice	110 033,00	100 777,03	25 844,69	34 120,51	135 877,69	134 897,54
TOTAUX	110 033,00	111 484,63	25 844,69	70 381,32	135 877,69	181 865,95
Résultats de clôture		1 451,63		44 536,63		45 988,26
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	110 033,00	111 484,63	25 844,69	70 381,32	135 877,69	181 865,95
RESULTATS DEFINITIFS		1 451,63		44 536,63		45 988,26

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2016 du Budget annexe Régie Haute Joux.

2017.4.24. Approbation du Compte Administratif. Année 2016. Budget annexe Chalet de la Haute Joux

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget annexe Chalet de la Haute Joux dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe Chalet Haute Joux						
Résultat reportés			87 741,26		87 741,26	
Opérations de l'exercice	32 766,12	151 721,60	138 308,61	82 413,46	171 074,73	234 135,06
TOTAUX	32 766,12	151 721,60	226 049,87	82 413,46	258 815,99	234 135,06
Résultats de clôture		118 955,48	143 636,41		24 680,93	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	32 766,12	151 721,60	226 049,87	82 413,46	258 815,99	234 135,06
RESULTATS DEFINITIFS		118 955,48	143 636,41		24 680,93	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2016 du Budget annexe Chalet de la Haute Joux.

2017.4.25. Approbation du Compte Administratif. Année 2016. Budget annexe Ordures Ménagères

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget annexe Ordures Ménagères dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe Ordures ménagères						
Résultat reportés			204 353,92		204 353,92	
Opérations de l'exercice	374 508,26	369 632,01	94 865,92	319 292,01	469 374,18	688 924,02
TOTAUX	374 508,26	369 632,01	299 219,84	319 292,01	673 728,10	688 924,02
Résultats de clôture		-4 876,25	-20 072,17		-15 195,92	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	374 508,26	369 632,01	299 219,84	319 292,01	673 728,10	688 924,02
RESULTATS DEFINITIFS	4 876,25			20 072,17		15 195,92

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5° approuve le Compte Administratif 2016 du Budget annexe Ordures Ménagères.

2017.4.26. Approbation du Compte Administratif. Année 2016. Budget annexe ZA Equevillon

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget annexe ZA Equevillon dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ZA Equevillon

Résultat reportés	100 486,10			47 173,49	53 312,61	
Opérations de l'exercice	238 940,34	296 669,48	275 317,24	230 627,40	514 257,58	527 296,88
TOTAUX	339 426,44	296 669,48	275 317,24	277 800,89	567 570,19	527 296,88
Résultats de clôture	42 756,96			2 483,65	40 273,31	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	339 426,44	296 669,48	275 317,24	277 800,89	567 570,19	527 296,88
RESULTATS DEFINITIFS	42 756,96			2 483,65	40 273,31	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2016 du Budget annexe ZA Equevillon.

2017.4.27. Approbation du Compte Administratif. Année 2016. Budget annexe ZA La Planchette

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget annexe ZA La Planchette dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ZA La Planchette

Résultat reportés		89 152,91	325 784,86		236 631,95	
Opérations de l'exercice	870 813,17	922 177,07	880 498,88	726 122,20	1 751 312,05	1 648 299,27
TOTAUX	870 813,17	1 011 329,98	1 206 283,74	726 122,20	1 987 944,00	1 648 299,27
Résultats de clôture		140 516,81	480 161,54		339 644,73	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	870 813,17	1 011 329,98	1 206 283,74	726 122,20	1 987 944,00	1 648 299,27
RESULTATS DEFINITIFS		140 516,81	480 161,54		339 644,73	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au

fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2016 du Budget ZA La Planchette.

2017.4.28. Approbation du Compte Administratif. Année 2016. Budget annexe ZA Mignovillard

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget annexe ZA Mignovillard dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ZA Mignovillard

Résultat reportés		63 286,91	114 520,74		51 233,83	
Opérations de l'exercice	173 212,11	173 212,11	177 737,21	167 418,43	350 949,32	340 630,54
TOTAUX	173 212,11	236 499,02	292 257,95	167 418,43	402 183,15	340 630,54
Résultats de clôture		63 286,91	124 839,52		61 552,61	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	173 212,11	236 499,02	292 257,95	167 418,43	402 183,15	340 630,54
RESULTATS DEFINITIFS		63 286,91	124 839,52		61 552,61	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2016 du Budget annexe ZA Mignovillard.

2017.4.29. Approbation du Compte Administratif. Année 2016. Budget annexe ZA Censeau-Cuvier

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget annexe ZA Censeau-Cuvier dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ZA Censeau-Cuvier

Résultat reportés					0,00	
Opérations de l'exercice	7 455,00	7 455,00	7 455,00	0,00	14 910,00	7 455,00
TOTAUX	7 455,00	7 455,00	7 455,00	0,00	14 910,00	7 455,00
Résultats de clôture		0,00	7 455,00		7 455,00	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	7 455,00	7 455,00	7 455,00	0,00	14 910,00	7 455,00
RESULTATS DEFINITIFS		0,00	7 455,00		7 455,00	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2016 du Budget annexe ZA Censeau-Cuvier.

2017.4.30. Approbation du Compte Administratif. Année 2016. Budget annexe Montrond

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget annexe ZA Montrond dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ZA Montrond

Résultat reportés		80 000,00	71 351,32			8 648,68
Opérations de l'exercice	667 140,35	668 959,35	666 100,35	664 351,32	1 333 240,70	1 333 310,67
TOTAUX	667 140,35	748 959,35	737 451,67	664 351,32	1 333 240,70	1 341 959,35
Résultats de clôture		81 819,00	73 100,35			8 718,65
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	667 140,35	748 959,35	737 451,67	664 351,32	1 333 240,70	1 341 959,35
RESULTATS DEFINITIFS		81 819,00	73 100,35			8 718,65

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2016 du Budget annexe ZA Montrond.

2017.4.31. Approbation du Compte Administratif. Année 2016. Budget annexe ZA Sirod

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget annexe ZA Sirod dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ZA Sirod

Résultat reportés			43 276,93		43 276,93	0,00
Opérations de l'exercice	90 732,82	91 118,60	90 720,82	76 363,93	181 453,64	167 482,53
TOTAUX	90 732,82	91 118,60	133 997,75	76 363,93	224 730,57	167 482,53
Résultats de clôture		385,78	57 633,82		57 248,04	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	90 732,82	91 118,60	133 997,75	76 363,93	224 730,57	167 482,53
RESULTATS DEFINITIFS		385,78	57 633,82		57 248,04	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2016 du Budget annexe ZA Sirod.

2017.4.32. Approbation du Compte Administratif. Année 2016. Budget annexe Zone Commerciale

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget annexe Zone Commerciale dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe Zone Commerciale

Résultat reportés						
Opérations de l'exercice	87 496,07	87 496,07	86 396,07	85 000,00	173 892,14	172 496,07
TOTAUX	87 496,07	87 496,07	86 396,07	85 000,00	173 892,14	172 496,07
Résultats de clôture		0,00	1 396,07		1 396,07	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	87 496,07	87 496,07	86 396,07	85 000,00	173 892,14	172 496,07
RESULTATS DEFINITIFS		0,00	1 396,07		1 396,07	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2016 du Budget annexe Zone Commerciale.

2017.4.33. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 Budget annexe Assainissement collectif

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE réuni sous la présidence de Clément PERNOT, Président,

Après avoir examiné par anticipation les résultats du compte administratif 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

un excédent de fonctionnement de :

145 909,68 €

un déficit de fonctionnement:

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	145 909,68 €
B Résultat antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00 €
C Résultat à affecter	
= A + B (hors reste à réaliser)	145 909,68 €

(Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	166 264,69 €
R 001 (excédent de financement)	
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	
Besoin de financement	
Excédent de fonctionnement (1)	
Besoin de financement F=D+E	166 264,69 €
AFFECTATION =C=G+H	145 909,68 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	145 909,68 €
G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

2017.4.34. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 Budget annexe Assainissement Autonome

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE réuni sous la présidence de Clément PERNOT, Président,

Après avoir examiné par anticipation les résultats du compte administratif 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

un excédent de fonctionnement de :

23 343,73 €

un déficit de fonctionnement:

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	6 121,49 €
<u>B Résultat antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	17 222,24 €
C Résultat à affecter	
= A + B (hors reste à réaliser)	23 343,73 €
(Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	92 226,48 €
R 001 (excédent de financement)	
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	
Besoin de financement	92 226,48 €
Excédent de fonctionnement (1)	
Besoin de financement F=D+E	92 226,48 €
AFFECTATION =C=G+H	23 343,73 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	23 343,73 €
G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

2017.4.35. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 Budget annexe Abattoir

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE réuni sous la présidence de Clément PERNOT, Président,

Après avoir examiné par anticipation les résultats du compte administratif 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

un excédent de fonctionnement de : 3 550,64 €

un déficit de fonctionnement:

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-7 026,88 €
<u>B Résultat antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	10 577,52 €
C Résultat à affecter	
= A + B (hors reste à réaliser)	3 550,64 €
(Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	187 356,21 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	
Besoin de financement	
Excédent de fonctionnement (1)	
Besoin de financement F=D+E	0,00 €
AFFECTATION =C=G+H	3 550,64 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	3 550,64 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

2017.4.36. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 Budget annexe Centre Autistes

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE réuni sous la présidence de Clément PERNOT, Président,

Après avoir examiné par anticipation les résultats du compte administratif 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

un excédent de fonctionnement de : 144 022,80 €

un déficit de fonctionnement:

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	144 022,80 €
<u>B Résultat antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C Résultat à affecter	
= A + B (hors reste à réaliser)	144 022,80 €
(Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	137 760,59 €
R 001 (excédent de financement)	

E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	
Besoin de financement	
Excédent de fonctionnement (1)	
Besoin de financement F=D+E	137 760,59 €
AFFECTATION =C=G+H	144 022,80 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F	137 760,59 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	6 262,21 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

2017.4.37. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 Budget annexe ADS

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE réuni sous la présidence de Clément PERNOT, Président,

Après avoir examiné par anticipation les résultats du compte administratif 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

un excédent de fonctionnement de :

10 902,24 €

un déficit de fonctionnement:

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-1 603,91 €
B Résultat antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	12 506,15 €
C Résultat à affecter	
= A + B (hors reste à réaliser)	10 902,24 €
(Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	9 006,56 €
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	
Besoin de financement	
Excédent de fonctionnement (1)	
Besoin de financement F=D+E	9 006,56 €
AFFECTATION =C=G+H	10 902,24 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F	9 006,56 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	1 895,68 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

2017.4.38. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 Budget annexe Chalet de la Haute Joux

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE réuni sous la présidence de Clément PERNOT, Président,

Après avoir examiné par anticipation les résultats du compte administratif 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

un excédent de fonctionnement de :

118 955,48 €

un déficit de fonctionnement:

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	118 955,48 €
B Résultat antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C Résultat à affecter = A + B (hors reste à réaliser) (Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	118 955,48 €
D Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	143 636,41 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3) Besoin de financement Excédent de fonctionnement (1)	
Besoin de financement F=D+E	143 636,41 €
AFFECTATION =C=G+H	118 955,48 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F	118 955,48 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

2017.4.39. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 Budget annexe Ordures Ménagères

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE réuni sous la présidence de Clément PERNOT, Président,

Après avoir examiné par anticipation les résultats du compte administratif 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

un excédent de fonctionnement de :

4 876,25 €

un déficit de fonctionnement:

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-4 876,25 €
B Résultat antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C Résultat à affecter = A + B (hors reste à réaliser) (Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	-4 876,25 €
D Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	20 072,17 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3) Besoin de financement Excédent de fonctionnement (1)	
Besoin de financement F=D+E	0,00 €
AFFECTATION =C=G+H	0,00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F	

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

4 876,25 €

DEFICIT REPORTE D 002 (4)

2017.4.40. Taux de fiscalité 2017

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

L'état 1259, notifié le 28 mars dernier, précise les bases d'imposition 2017 et les recettes fiscales prévisionnelles. Suite à la fusion, il précise également les taux moyens pondérés à appliquer.

Le document joint retrace les montants perçus en 2016 par les 2 Communautés de Communes avant fusion, les TMP proposés ainsi que les propositions de taux pour 2017.

La part de fiscalité rétrocédée aux communes du Plateau de Nozeroy, s'établit comme suit :

- Taxe d'Habitation (TH) : tableau des taux par commune ci-joint,
- Taxe sur le Bâti (TFB) : 2,35%,
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) 5,34%.

Cette part sera déduite de l'Attribution de Compensation (AC) due lors du passage de fiscalité additionnelle à fiscalité professionnelle unique.

Conformément à la proposition du Bureau, il est proposé au Conseil de fixer les taux suivants pour 2017 :

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 18,60%,**
- Taxe d'Habitation : 10,36%,**
- Taxe sur le Bâti (TFB) : 0,00%,**
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 0,00%.**

Les dotations de l'Etat perçues en 2016 s'élèvent à 1.371.070 € et le montant prévisionnel inscrit au budget 2017 est de 1.440.0761 €, étant précisé qu'une seule des 3 composantes a été notifiée à ce jour.

M. PERNOT explique que la volonté de la Communauté de communes (CC) est de ne pas augmenter la contribution des habitants, tout en gardant le même produit attendu. Il s'agit d'adopter un schéma neutre qui ne générera pas de vision négative de la fusion des EPCI par les habitants. In fine, il n'y a pas d'augmentation d'impôts, simplement une répartition différente entre la CC et les communes. M. PERNOT invite les conseillers à se rapprocher des services de la Trésorerie pour des explications complémentaires.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **PREND ACTE** des taux moyens pondérés à appliquer dans le cadre du Budget 2017, suite à la fusion, et tels que présentés par les services fiscaux (Etat 1259),

☞ **FIXE** la part de fiscalité rétrocédée aux Communes du Plateau de Nozeroy selon l'application des taux indiqués (TH, TFB et TFNB),

☞ **PRECISE** que cette part sera déduite de l'Attribution de Compensation due aux Communes concernées,

☞ **FIXE** pour 2017, les taux de fiscalité tels que précisés ci-dessous :

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 18,60%,**
- Taxe d'Habitation : 10,36%,**
- Taxe sur le Bâti (TFB) : 0,00%,**
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 0,00%.**

	Taux TH fraction départementale 2016	Taux TH fraction communale 2016	Taux TH Communal 2016	Taux TH CCPN 2016	Total	Taux TH à voter par la commune en 2017	Taux TH CC CNJ 2017	Total
ARSURE ARSURETTE	6,55%	5,18%	11,73%	5,88%	17,61%	7,25%	10,36%	17,61%
BIEF DES MAISONS	6,64%	6,89%	13,53%	5,88%	19,41%	9,05%	10,36%	19,41%
BIEF DU FOURG	6,47%	2,05%	8,52%	5,88%	14,40%	4,04%	10,36%	14,40%
BILLECUL	6,55%	4,34%	10,89%	5,88%	16,77%	6,41%	10,36%	16,77%
CENSEAU	6,58%	6,13%	12,71%	5,88%	18,59%	8,23%	10,36%	18,59%
CERNIEBAUD	6,57%	5,22%	11,79%	5,88%	17,67%	7,31%	10,36%	17,67%
LES CHALESMES	6,56%	4,56%	11,12%	5,88%	17,00%	6,64%	10,36%	17,00%
CHARENCEY	6,51%	3,90%	10,41%	5,88%	16,29%	5,93%	10,36%	16,29%
COMMUNAILLES EN MTG								
CONTE	6,50%	4,16%	10,66%	5,88%	16,54%	6,18%	10,36%	16,54%
CUVIER	6,47%	3,03%	9,50%	5,88%	15,38%	5,02%	10,36%	15,38%
DOYE	6,55%	4,30%	10,85%	5,88%	16,73%	6,37%	10,36%	16,73%
ESSERVAL TARTRE	6,48%	2,28%	8,76%	5,88%	14,64%	4,28%	10,36%	14,64%
LA FAVIERE	6,60%	5,82%	12,42%	5,88%	18,30%	7,94%	10,36%	18,30%
FRAROZ	6,46%	1,47%	7,93%	5,88%	13,81%	3,45%	10,36%	13,81%
GILLOIS	6,51%	3,10%	9,61%	5,88%	15,49%	5,13%	10,36%	15,49%
LA LATETTE	6,56%	5,99%	12,55%	5,88%	18,43%	8,07%	10,36%	18,43%
LONGCOCHON	6,58%	5,05%	11,63%	5,88%	17,51%	7,15%	10,36%	17,51%
MIEGES								
MIGNOVILLARD								
MOURNANS CHARBONNY	6,49%	2,50%	8,99%	5,88%	14,87%	4,51%	10,36%	14,87%
NOZERROY	6,59%	6,89%	13,48%	5,88%	19,36%	9,00%	10,36%	19,36%
ONGLIERES	6,53%	3,98%	10,51%	5,88%	16,39%	6,03%	10,36%	16,39%
PLENISE	6,45%	1,67%	8,12%	5,88%	14,00%	3,64%	10,36%	14,00%
PLENISSETTE	6,46%	1,68%	8,14%	5,88%	14,02%	3,66%	10,36%	14,02%
RIX	6,55%	4,31%	10,86%	5,88%	16,74%	6,38%	10,36%	16,74%

☞ **AUTORISE** le Président à signer les pièces afférentes à ce dossier.

2017.4.41. Adoption du Budget Primitif 2017. Budget Général

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2017 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 4 avril 2017.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2017, du Budget Général,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2017 du Budget Général,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	9 052 754.44 €	9 052 754.44 €
Section d'investissement	9 500 631.83 €	9 500 631.83 €
<i>dont restes à réaliser</i>	490 758.00 €	1 263 873.00 €

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2017.4.42. Adoption du Budget Primitif 2017. Budget annexe Assainissement Collectif

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2017 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 4 avril 2017.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2017, du Budget annexe Assainissement Collectif,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2017 du Budget annexe Assainissement Collectif,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 217 340.00 €	1 217 340.00 €
Section d'investissement	3 613 605.00 €	3 613 605.00 €

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2017.4.43. Adoption du Budget Primitif 2017. Budget annexe Assainissement Autonome

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2017 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 4 avril 2017.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2017, du Budget annexe Assainissement Autonome,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2017 du Budget annexe Assainissement Autonome,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	66 500.00 €	66 500.00 €
Section d'investissement	92 226.48 €	92 226.48 €
<i>dont restes à réaliser</i>	73 500.00 €	0.00 €

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2017.4.44. Adoption du Budget Primitif 2017. Budget annexe Abattoir

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2017 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 4 avril 2017.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2017, du Budget annexe Abattoir,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, étant précisé que M. Rémi HUGON n'a pas pris part au vote,

☞ **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2017 du Budget annexe Abattoir,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	335 622.85 €	335 622.85 €
Section d'investissement	288 323.47 €	288 323.47 €
<i>dont restes à réaliser</i>	18 863.75 €	0.00 €

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2017.4.45. Adoption du Budget Primitif 2017. Budget annexe Centre Autistes

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2017 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 4 avril 2017.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2017, du Budget annexe Centre Autistes,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2017 du Budget annexe Centre Autistes,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	288 691.34 €	288 691.34 €
Section d'investissement	291 026.59 €	291 026.59 €

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2017.4.46. Adoption du Budget Primitif 2017. Budget annexe ADS

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2017 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 4 avril 2017.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2017, du Budget annexe ADS,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2017 du Budget annexe ADS,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	133 136.68 €	133 136.68 €
Section d'investissement	19 968.24 €	19 968.24 €
<i>dont restes à réaliser</i>	912.00 €	0.00 €

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2017.4.47. Adoption du Budget Primitif 2017. Budget annexe Régie Haute Joux

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2017 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 4 avril 2017.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2017, du Budget annexe Régie Haute Joux,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2017 du Budget annexe Régie Haute Joux,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	120 741.00 €	120 741.00 €
Section d'investissement	67 652.00 €	67 652.00 €

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2017.4.48. Adoption du Budget Primitif 2017. Budget annexe Chalet de la Haute Joux

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2017 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 4 avril 2017.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2017, du Budget annexe Chalet de la Haute Joux,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2017 du Budget annexe Chalet de la Haute Joux,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	162 041.93 €	162 041.93 €
Section d'investissement	248 606.41 €	248 606.41 €

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2017.4.49. Adoption du Budget Primitif 2017. Budget annexe Ordures Ménagères

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2017 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 4 avril 2017.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2017, du Budget annexe Ordures Ménagères,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2017 du Budget annexe Ordures Ménagères,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 596 282.25 €	1 596 282.25 €
Section d'investissement	64 135.17 €	64 135.17 €

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2017.4.50. Adoption du Budget Primitif 2017. Budget annexe ZA Equevillon

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2017 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 4 avril 2017.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2017, du Budget annexe ZA Equevillon,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2017 du Budget annexe ZA Equevillon,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	283 970.96 €	283 970.96 €
Section d'investissement	279 180.45 €	279 180.45 €

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2017.4.51. Adoption du Budget Primitif 2017. Budget annexe ZA La Planchette

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2017 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 4 avril 2017.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2017, du Budget annexe ZA La Planchette,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2017 du Budget annexe ZA La Planchette,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 435 884.70 €	1 435 884.70 €
Section d'investissement	1 574 806.39 €	1 574 806.39 €

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2017.4.52. Adoption du Budget Primitif 2017. Budget annexe ZA Mignovillard

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2017 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 4 avril 2017.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2017, du Budget annexe ZA Mignovillard,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2017 du Budget annexe ZA Mignovillard,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	238 166.43 €	238 166.43 €
Section d'investissement	304 542.04 €	304 542.04 €

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2017.4.53. Adoption du Budget Primitif 2017. Budget annexe ZA Censeau -Cuvier

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2017 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 4 avril 2017.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2017, du Budget annexe ZA Censeau-Cuvier,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2017 du Budget annexe ZA Censeau-Cuvier,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	77 455.00 €	77 455.00 €
Section d'investissement	84 910.00 €	84 910.00 €

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2017.4.54. Adoption du Budget Primitif 2017. Budget annexe ZA Montrond

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2017 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 4 avril 2017.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2017, du Budget annexe ZA Montrond,

M. PERNOT fait le point sur l'avancement de la ZA Montrond. Les travaux sont quasiment terminés, mais une procédure judiciaire sur le bien-fondé d'une telle zone est toujours en cours. Il s'interroge sur le fait que d'autres territoires voisins ne fassent pas l'objet de procédures sur des aménagements similaires alors qu'à Montrond, l'environnement a largement été pris en compte dans le projet. Dans tous les cas, aucune entreprise ne peut s'implanter à l'heure actuelle.

M. PARENT expose des problèmes similaires sur la ZA de Censeau qui ne comptera que 2 ha. M. BLONDEAU regrette également cette différence de traitement.

A la question de M. BREGAND, M. PERNOT répond que la CC ne sait pas quand la décision judiciaire sera rendue.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2017 du Budget annexe ZA Montrond,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	<i>1 678 319.35 €</i>	<i>1 678 319.35 €</i>
Section d'investissement	<i>1 271 400.70 €</i>	<i>1 271 400.70 €</i>

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2017.4.55. Adoption du Budget Primitif 2017. Budget annexe ZA Sirod

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2017 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 4 avril 2017.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2017, du Budget annexe ZA Sirod,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2017 du Budget annexe ZA Sirod,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	<i>123 261.60 €</i>	<i>123 261.60 €</i>
Section d'investissement	<i>168 354.64 €</i>	<i>168 355.64 €</i>

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2017.4.56. Adoption du Budget Primitif 2017. Budget annexe Zone Commerciale

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2017 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 4 avril 2017.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2017, du Budget annexe Zone Commerciale,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2017 du Budget annexe Zone Commerciale,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 819 396.07 €	1 819 396.07 €
Section d'investissement	1 359 292.14 €	1 359 292.14 €

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2017.4.57. Création du Budget annexe ZA Bouvet, assujetti à la TVA. Adoption du Budget Primitif 2017

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Par acte notarié du 20 janvier 2017, la Communauté de Communes est propriétaire de l'ensemble immobilier de l'ancienne Scierie Bouvet située Route de Sapois à Champagnole, cadastré AP 106, AP 108 et AP 165.

Conformément à la loi, il est proposé de créer un budget annexe ZA Bouvet assujetti à la TVA, pour les opérations liées à cette Zone Artisanale.

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2017 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 4 avril 2017.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2017, du Budget annexe ZA Bouvet,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

☞ **DECIDE** la création du Budget annexe ZA Bouvet assujetti à la TVA

☞ **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2017 du Budget annexe ZA Bouvet,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	373 000.00 €	373 000.00 €
Section d'investissement	373 000.00 €	373 000.00 €

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

M. PERNOT revient sur l'ensemble des 17 budgets prévisionnels pour l'année 2017. Il s'agit de budgets d'une 1^{ère} année après fusion mais avec une nécessité de s'installer dans l'action dès à présent. Le développement économique sera très important, en particulier avec la création d'un nouveau dispositif d'Appui à l'Immobilier d'Entreprises. Un effort important sera exercé sur l'aménagement des zones pour accueillir les entreprises, en espérant que la ZA Montrond se débloquent prochainement. L'économie est un pilier indispensable car il génère également des recettes pour la CC. C'est pourquoi plus de 2 millions d'euros seront investis sur ce volet.

Un autre poste important sera l'aménagement numérique. Ce programme de 68 millions d'euros sur 5 ans est porté par le Conseil Départemental avec des financements de l'Etat, de la Région et des communautés de communes. La CC investira

1,5 millions d'euros cette année. En effet, sur les territoires démunis comme celui de la CC, les pouvoirs publics sont obligés d'intervenir alors que sur les métropoles, les opérateurs privés ont investi.

Au chapitre des écoles, les investissements se poursuivront cette année pour avoir un parc scolaire moderne et adapté.

Dans les autres dépenses diverses, un acompte de 80 000 € est prévu pour l'aménagement de la voie verte PLM par le Conseil Départemental, qui permettra de relier Chalain à Champagnole.

Enfin, l'OPAH bénéficiera d'une prolongation exceptionnelle de 6 mois, soit un total de 5 années et 6 mois. M. PERNOT se réjouit que les habitants aient su saisir les opportunités offertes par cette opération. Le bilan sera effectué au terme du programme.

Au total, le budget 2017 de la CC s'élève à 9 400 000 € d'investissement. M. PERNOT insiste sur le fait que la majorité des dettes sont couvertes par des recettes. Il remercie les services de la CC et les Vice-présidents pour leur travail ayant abouti à la présentation de ce budget après fusion, qui permet de démarrer sur de bonnes bases.

2017.4.58. ZA La Planchette. Achat d'un terrain

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

L'entreprise Sanijura projette de réaliser un bâtiment dédié à la logistique afin de rationaliser la gestion de ses stocks.

Un terrain, situé sur la ZA La Planchette face à l'unité de production actuelle, pourra permettre de concrétiser ce projet sur un terrain d'environ 15.000 m². La délimitation précise de ce terrain est actuellement en cours.

Afin d'optimiser la fonctionnalité de ce nouvel outil, il est nécessaire d'acquérir un terrain de 629 m² actuellement propriété de la société Méca-Bat. La parcelle cadastrée section AT n°243p, en cours de découpage, serait acquise pour un montant de 3,50 € HT le m².

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette transaction.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** l'acquisition auprès de la Société Méca-Bat ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, de la parcelle cadastrée section AT n°243p au vu de la présentation faite ci-dessus et selon les conditions décrites,

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'acte notarié ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

2017.4.59. Initiative Jura et dispositif parrainage à l'emploi du MEDEF. Attribution de subventions

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

L'association Initiative Jura anime depuis plusieurs années un dispositif d'aide à la création, reprise et développement des entreprises. Outre le conseil délivré aux porteurs de projet, Initiative Jura apporte un soutien par prêt d'honneur à taux zéro.

Sur notre territoire, 10 projets ont été soutenus en 2016.

Pour 2017, l'association sollicite une aide de 5.250 € proportionnelle aux dossiers montés en 2016.

Le MEDEF Territoire Franc-Comtois conduit une action spécifique de parrainage afin de faciliter l'accès à l'emploi, des jeunes et adultes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

L'objectif d'accompagner 30 demandeurs d'emploi sera reconduit en 2017 et une aide de 9.500 € est sollicitée

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'attribution de ces aides.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant de 5.250 € à l'association Initiative Jura, pour le montage des dossiers réalisés en 2016 dans le cadre du dispositif de création, reprise et développement d'entreprises,

☞ **APPROUVE** l'attribution d'une aide de 9.500 € au MEDEF Territoire Franc-Comtois pour la reconduction en 2017 du parrainage de demandeurs d'emplois,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ces dossiers.

2017.4.60. Création d'un dispositif d'Appui à l'Immobilier d'Entreprise (AIE)

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

Le Conseil Départemental s'est doté en 2008 d'un dispositif d'intervention en faveur de l'immobilier d'entreprise afin d'utiliser les possibilités du décret n° 2007-1282 du 28 août 2007 relatif aux aides à l'investissement immobilier et à la location.

La loi NOTRe du 7 août 2015 précise que le Département ne peut plus intervenir sur l'immobilier d'entreprise que par délégation d'une commune ou d'un EPCI (article L.1511-3 du CGCT). En effet, la compétence d'Aide à l'Immobilier d'Entreprises a été confiée exclusivement aux communes et EPCI.

En matière de développement économique, et dans le cadre de sa compétence, la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura doit poursuivre l'accompagnement des entreprises en proposant des conditions favorables à leur installation et à leur développement.

Dans ce cadre, et conformément aux règles européennes, la Communauté de Communes vise à soutenir les investissements immobiliers des entreprises souhaitant s'implanter ou s'agrandir sur son territoire, en créant un dispositif d'Appui à l'Immobilier d'Entreprise (AIE) réservé aux entreprises industrielles.

Pour mettre en place ce programme de soutien, un crédit de 300 000 € pour l'année 2017 est inscrit au budget, étant précisé que la subvention serait plafonnée à 100.000 € par projet, sauf dérogation après étude par la Commission.

Ce dispositif sera financé en partie par la Taxe d'aménagement qui fera l'objet d'un partenariat avec les communes accueillant des Zones d'Activités.

M. PERNOT explique que ce nouveau dispositif s'inscrit dans une logique de substitution de l'ancien dispositif départemental. En revanche, il sera réservé aux industriels car la CC ne peut soutenir toutes les entreprises sachant que les industriels génèrent le plus d'emplois. De plus, en tant qu'aménageur, il est logique que la CC touche la taxe d'aménagement qui permettra de financer en partie le dispositif.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la création du dispositif d'Appui à l'Immobilier d'Entreprise de la Communauté de Communes,

☞ **APPROUVE** ce programme de soutien aux investissements immobiliers des entreprises pour l'année 2017, à hauteur de 300 000 €,

☞ **APPROUVE** le partenariat à mettre en place avec les Communes sièges des Zones d'Activités, dans le cadre de l'application de la Taxe d'aménagement

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ces dossiers.

2017.4.61. Avenant au Contrat d'Aménagement et de Développement Durable (CADD) avec la Région

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

Le Conseil Régional a proposé aux territoires de soutenir des projets structurants dans le cadre d'un Contrat d'Aménagement et de Développement Durable (CADD). Ce dispositif régional concerne la période 2015 - 2017. Pour mémoire, le dispositif a déjà permis de financer lors de la précédente contractualisation, le Centre Aquatique intercommunal de la Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut-Jura ainsi que la Maison de Santé de la Communauté de Communes du Plateau de Nozeroy.

L'enveloppe allouée par le CADD sur le territoire est de 258 756 €. Au départ, les projets inscrits au CADD étaient l'aménagement de 4 liaisons cyclables autour de Champagnole, la rénovation de la salle de sport de Mignovillard, la conception de modes de déplacements doux et le Schéma de déplacement doux sur le secteur de Nozeroy.

L'enveloppe n'ayant pas été consommée à ce jour, la Région donne la possibilité au territoire de renégocier les projets inscrits au CADD par le biais d'un avenant.

Plan de financement prévisionnel

ACTIONS	MAITRE D'OUVRAGE	COUT TOTAL HT	SUBVENTION CADD
Aménagement d'une liaison douce reliant les communes de Champagnole et Ney	Commune de Champagnole	260 000 €	50 000 €
Aménagement d'une liaison douce reliant les communes de Champagnole et Equevillon	Commune de Champagnole	130 000 €	26 000 €
Liaison cyclable et piétonne pour relier la voie verte avec le centre aquatique	CC ou commune	20 000 €	4 000 €
Construction d'un terrain de football synthétique à Mignovillard	Commune de Mignovillard	287 000 €	57 400 €
	TOTAL	697 000 €	137 400 €

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'établissement de cet avenant.

M. VOISIN fait remarquer que la piste cyclable existe déjà à Ney. M. GIRAUD précise qu'il s'agit ici de la partie sur Champagnole qui n'est pas encore faite afin d'assurer la continuité de l'existant. Les coûts proposés sont des estimations.

A la question de M. GRANDVUINET, M. GIRAUD répond que le projet de passerelle sur l'Ain n'est pas prévu pour le moment.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** l'avenant au Contrat d'Aménagement et de Développement Durable (CADD) signé avec la Région tel que présenté ci-dessus,

☞ **APPROUVE** le plan de financement des projets inscrits dans ce cadre,

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'avenant au CADD ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

2017.4.62. Ressources Humaines. Création de poste

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

La Communauté de Communes voit ses compétences se développer. Il est donc nécessaire de se donner les moyens de gérer les dossiers s'y afférent par l'intermédiaire d'agents dédiés.

C'est pourquoi, en date du 1^{er} février 2017, un agent a été recruté pour assumer l'accroissement d'activité dans le domaine de l'assainissement collectif et non collectif, suite à la fusion.

Il a été chargé, entre autre, de :

- réaliser l'état des lieux dans le domaine de l'assainissement collectif et non collectif sur Nozeroy,
- reprendre les dossiers en cours concernant l'assainissement collectif sur le secteur de Champagnole.

Vu l'importance du travail à accomplir et la nécessité pour la collectivité d'assumer notamment cette compétence assainissement, mais également les nouvelles compétences actuelles et à venir (ordures ménagères, eau potable...), en ayant du personnel qualifié en la matière, il est proposé de créer un poste d'ingénieur territorial à compter du 1^{er} mai 2017.

Il est proposé au Conseil d'approuver cette création de poste.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE**, au vu de la présentation faite ci-dessus, la création d'un poste d'Ingénieur territorial à compter du 1^{er} mai 2017, dédié à la gestion des dossiers relatifs aux compétences actuelles « assainissement collectif et non collectif » mais également aux compétences à venir (Ordures Ménagères, Eau, ...),

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ces dossiers.

2017.4.63. Indemnité du Président et des Vice-présidents

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

Les articles L 5211-12 et R 5214-1 du CGCT prévoient que la délibération fixant les indemnités intervienne dans les trois mois suivant l'installation du Conseil, ce qui a été fait lors de la séance du 24 janvier 2017.

Cependant, vu la revalorisation des montants maximaux brut mensuels des indemnités de fonction des élus locaux qui est fonction de :

- la revalorisation du prix du point,
- du nouvel indice brut terminal de la fonction publique prévu par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017,

il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération indiquant les pourcentages de l'indice brut terminal de la fonction publique attribués aux élus exerçant les fonctions de Président et de Vice-présidents.

De plus, étant donné les futures modifications susceptibles d'intervenir sur l'indice terminal de la fonction publique, il est préférable, pour la justesse de cette délibération, de ne pas indiquer de montants ni d'indices précis, ceux-ci étant amenés à évoluer. Ainsi, le tableau d'attribution des indemnités aux élus de la Communauté de communes se présente comme suit :

Fonction	pourcentage mensuel de l'indice brut terminal de la fonction publique attribué à chaque élus
Président	36%
écrêtement du fait du plafond indemnitaire pouvant être perçu	
1er vice-président	32,62%
2e vice-président	15,30%
3e vice-président	15,30%
4e vice-président	15,30%
5e vice-président	15,30%
6e vice-président	15,30%
7e vice-président	15,30%
8e vice-président	15,30%
9e vice-président	15,30%
10e vice-président	15,30%
11e vice-président	15,30%
12e vice-président	15,30%
13e vice-président	15,30%

Il est précisé que pour les Communautés de Communes de 20.000 à 49.999 habitants, le taux maximal est le suivant :

- Président : 67,50 % (48,75 % avant fusion),
- Vice-présidents : 24,73% (20,63% avant fusion).

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **FIXE** les taux des indemnités des élus (Président et Vice-présidents) tels que présentés dans le tableau d'attribution ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ces dossiers.

2017.4.64. Mise en œuvre de la compétence assainissement. Mise à disposition de personnel communal

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

La compétence assainissement collectif, communautaire pour les communes membres de l'ancienne Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut Jura, a été transférée à la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura le 1^{er} janvier 2017 pour les communes qui composaient la Communauté de Communes du Plateau de Nozeroy, à cette date.

Considérant le temps d'harmonisation de l'application de cette compétence sur l'ensemble du territoire et la nécessité de continuité pour l'entretien et la maintenance des installations nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement, la Commission assainissement et le Bureau communautaire proposent que les communes mettent à disposition de la CCCNJ leur(s) employé(s) communal(aux) afin de réaliser les travaux nécessaires.

Des conventions seront alors cosignées par la Communauté de Communes (CC) et les communes concernées afin que celles-ci puissent facturer à la CC les frais liés à cette mise à disposition.

M. BLONDEAU explique que les secrétaires de mairie préparent les factures assainissement pour les transmettre à Veolia, ce qui représente un temps de travail non négligeable. M. ALPY ajoute que la Préfecture a indiqué aux communes qu'elles ne pouvaient plus assurer la facturation dans la mesure où elles n'ont plus la compétence.

En réponse, M. SAILLARD invite les communes à transférer tout ce qui relève de l'assainissement à la CC. Le service comptabilité de la CC refera les factures au nom de la CC si nécessaire.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la mise à disposition d'agents communaux à la Communauté de Communes, pour les travaux d'entretien et de maintenance des installations nécessaires à l'application de la compétence assainissement,

☞ **AUTORISE** le Président à signer les conventions avec les communes concernées ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

2017.4.65. Assainissement collectif. Réseaux unitaires de Champagnole, étude temps de pluie

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

Le système de collecte des eaux usées, unitaires et pluviales de Champagnole est considéré défaillant depuis 2015 par les administrations.

Le système de collecte, comprenant les Communes de Champagnole, Cize, Ney Equevillon, St Germain en Montagne et Sapois, apporte trop d'eau parasite dans les réseaux, provoquant ainsi de trop nombreux débordements par les déversoirs d'orages, et des départs de pollution au milieu naturel.

Il est demandé expressément à la collectivité d'engager une campagne de mesure pour évaluer l'impact de cette pollution et de trouver des solutions pour réduire sensiblement les rejets dans l'Ain.

Dans ce cadre, une consultation pour une étude du système d'assainissement par temps de pluie, a été lancée le 17 février 2017. Les Bureaux d'études devaient remettre leur offre pour le 16 mars 2017 à 12h00 au plus tard.

Après analyse des offres des différents candidats, et considérant les critères d'attribution, il est proposé au Conseil Communautaire de retenir l'offre du Bureau d'étude VERDI INGENIERIE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE pour un montant total de 48 272€ HT soit 57 926,40 € TTC.

Par ailleurs, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse propose un partenariat avec la collectivité par la signature d'un contrat de réduction des pollutions pluviales sur le système de collecte de Champagnole. Ce contrat permettrait à la Communauté de Communes d'obtenir 50 % de subvention sur l'étude et 50 % d'aide sur les travaux pour les années 2017, 2018 et 2019.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **DECIDE** d'attribuer le marché pour l'étude temps de pluie à réaliser sur la Commune de Champagnole, au Bureau Verdi Ingénierie Bourgogne Franche-Comté d'un montant total de 48.272 € HT soit 57.926,40 € TTC,

☞ **DECIDE** d'adopter dans le cadre de cette étude, le principe d'un partenariat avec l'Agence de l'Eau,

☞ **SOLLICITE** le soutien financier de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50% du coût des études et des travaux sur le système de collecte de la Commune de Champagnole,

☞ **AUTORISE** le Président à signer dans ce cadre, le contrat de réduction des pollutions pluviales,

☞ **AUTORISE** le Président à signer le marché avec l'Entreprise désignée ci-dessus ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

2017.4.66. Convention avec l'Agence de l'Eau pour l'animation de réhabilitations groupées d'assainissements non collectifs

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

Dans le cadre de la compétence assainissement, et plus particulièrement l'assainissement non collectif, la Communauté de Communes peut assurer « l'animation d'opérations groupées de travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non-collectif », et ainsi solliciter des aides à l'Agence de l'Eau (3.300 € par installation pour le particulier).

En effet, l'Agence de l'Eau propose une convention de versement des aides à la réhabilitation des systèmes d'assainissements attribuées aux particuliers, dans le cas de réhabilitations groupées, animées par la collectivité.

Pour cela, la collectivité :

- identifie les habitations dont le système d'assainissement autonome ne répond pas aux normes fixées par l'arrêté du 7 septembre 2009, modifié par l'arrêté du 27 avril 2012,
- collecte les dossiers de demande d'aide des particuliers et les transmet à l'Agence de l'Eau,
- transmet les justificatifs des travaux réalisés et vérifie la conformité de ceux-ci,
- reçoit les subventions venant de l'Agence de l'Eau et les reverse aux particuliers.

Il est précisé que les propriétaires conservent la maîtrise d'ouvrage des travaux.

La Commission Assainissement qui s'est réunie le 2 mars 2017 a émis un avis favorable à ce dispositif.

M. SAILLARD précise que cette aide n'est possible que pour les personnes voulant réhabiliter leurs installations de manière volontaire. Il indique que ces informations seront communiquées dans le bulletin intercommunal et il invite les maires à contacter M. GAVAZZI, en charge de l'assainissement, pour toutes informations supplémentaires.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **DECIDE** de mettre en place et d'assurer l'«animation d'opérations groupées de travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif », tel que le dispositif est présenté ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le Président à signer avec l'Agence de l'Eau, une convention de versement des aides attribuées aux particuliers, maîtres d'ouvrage des travaux,

☞ **AUTORISE** le Président à percevoir les subventions et à effectuer leur reversement aux particuliers,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

2017.4.67. Assainissement. Zonage Arsure-Arsurette et Bief des Maisons

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

Concernées par le périmètre de protection de la Source de la Papeterie, les communes d'Arsure-Arsurette et Bief des Maisons ont engagé une étude de zonage assainissement de leurs communes.

Suite à l'étude menée par le SIDEK, et compte tenu du coût engendré par la création d'un assainissement collectif sur ces communes, celles-ci ont toutes deux délibéré pour approuver un assainissement individuel.

La maîtrise d'ouvrage revenant désormais à la Communauté de Communes, et afin de compléter le dossier d'enquête publique, il est proposé de confirmer le choix des communes.

M. PERNOT rappelle qu'une demande avait été faite au Syndicat de la Source de la Papeterie pour une éventuelle aide aux communes situées sur la zone de protection de la source. Il regrette que le Syndicat n'ait pas donné une suite favorable à cette demande.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **DECIDE** d'adopter le projet de zonage d'assainissement individuel sur les Communes d'Arsure-Arsurette et de Bief des Maisons, au vu de la présentation faite ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le Président tous documents afférents à ce dossier.

2017.4.68. Ressources Humaines. Convention avec le SICTOM de la Région de Champagne

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

La Communauté de Communes a sollicité le SICTOM de la Région de Champagne pour une aide à la gestion de la déchèterie de Mignovillard qui est située hors périmètre du SICTOM.

En effet le remplacement immédiat du gardien de la déchèterie en cas de maladie ou de congé, nécessite de disposer du personnel formé, pouvant intervenir rapidement. A ce jour, la Communauté de Communes ne peut pourvoir aux remplacements, le cas échéant.

Par ailleurs l'agent en charge des ordures ménagères sur le plateau de Nozeroy ayant été affecté à d'autres missions, la gestion de la déchèterie et le suivi administratif ne pourront plus être effectués.

Il est donc proposé d'approuver la convention de gestion correspondante et l'arrêté de mise à disposition de personnel du SICTOM à la Communauté de Communes.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que M. Guy SAILLARD n'a pas pris part au vote,

☞ **APPROUVE** au vu de la présentation faite ci-dessus, la mise en place d'une convention de gestion avec le SICTOM de la Région de Champagnole,

☞ **AUTORISE** le Président à signer dans ce cadre, la convention avec le SICTOM et l'arrêté de mise à disposition de personnel du SICTOM à la Communauté de Communes,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

2017.4.69. Ecole du Cirque Va et Vient. Attribution de subventions

Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR

Créé en 1995, le Cirque Va et Vient ne cesse de se développer et emploie notamment deux salariés. Il compte 180 adhérents et accueille environ 50 stagiaires chaque été.

En outre, sa vocation culturelle sur notre Territoire est indéniable avec l'enseignement, la pratique, la découverte et la promotion des arts du cirque. Au même titre que les Scènes du Jura et le Moulin de Brainans, le Cirque contribue pleinement au développement culturel.

Par délibération en date du 14 juin 2016, le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention de 5.700 euros au Cirque Va et Vient de Crotenay pour l'acquisition d'un chapiteau. Cette somme correspondait à 20% du montant total qui s'élevait à 28 500 euros.

Comme tous les ans, le Cirque Va et Vient - seule école de Cirque dans le Jura - organise un festival. Il se déroulera cette année du mercredi 21 au dimanche 25 juin 2017 et débutera avec la fête de la musique et se poursuivra jusqu'au dimanche avec de nombreux spectacles tout public, des animations de découverte des prestations proposées par l'école (équilibre, acrobatie, jonglerie...), un dîner musical ainsi que des spectacles professionnels. Toujours avec la volonté de créer un moment convivial et de proposer différentes visions de la scène, une scène ouverte sera également en place le dimanche.

Dans le but de soutenir l'association dans son action de diffusion de spectacles vivants, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver une subvention de 2.000 € à l'école du Cirque Va et Vient de Crotenay à l'occasion de ce festival qui s'adresse au plus grand nombre.

M. PERNOT rappelle que la CC peut soutenir les associations culturelles intercommunales, sachant que le Conseil Départemental ne subventionne les manifestations culturelles que si le territoire participe également. Il ajoute qu'un certain nombre d'écoles utilisent les prestations de l'Ecole du Cirque. D'ailleurs, le Cirque va proposer un projet en vue de généraliser cette prestation dans les écoles du territoire. Un partenariat avec les SIVOS et une participation financière de la CC serait envisageable. Le projet est encore au stade embryonnaire. La subvention de 2 000 € serait un point de départ en vue du développement de cette future collaboration. A priori, l'intérêt pédagogique est important. Cette école de cirque rayonne à l'échelle départementale, elle est d'ailleurs la seule du Département. Dans le même esprit, l'Association Les Scènes du Jura interviendra également sur le secteur de Nozeroy.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, par 63 voix pour et 3 abstentions (MM. Claude PARENT, Fabrice BOURGEOIS et Xavier RACLE),

☞ **APPROUVE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 2.000 € à l'Ecole du Cirque Va et Vient de Crotenay, pour l'organisation d'un festival présenté ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Questions diverses

M. PERNOT fait part du courrier de l'Association Mouchard TGV TER en date du 24 mars et soumet au Conseil communautaire la motion associée.

Le Conseil Communautaire prend acte des constats formulés et soutient la motion de l'Association Mouchard TGV TER dans ses actions au côté des collectivités concernées, ainsi rédigée :

« M. Clément PERNOT fait part du courrier de l'Association Mouchard TGV TER en date du 24 mars et soumet au Conseil communautaire la motion suivante :

Sur la suggestion de Bernard AMIENS, Maire d'Arbois, avec l'appui de leur Sénateur Gilbert BARBIER et de leur Député Jean-Marie SERMIER, les collectivités membres de l'association Mouchard TGV TER, réunies en Assemblée Générale le 23 février, constatent :

- que la mise en service de la LGV Rhin Rhône financée par la Région de Franche-Comté a réduit de façon drastique la desserte TGV de la Gare de Mouchard autrefois bénéficiaire de 4 arrêts quotidiens,
- que les pratiques commerciales de la SNCF invitent systématiquement les usagers à des trajets évitant l'axe Mouchard Dole, toujours plus longs et plus coûteux,
- que la période de travaux engagée jusqu'à fin mai 2017 est «cataclysmique» pour la crédibilité de la Gare de Mouchard et sa desserte TGV déjà fragilisée par les suppressions permanentes ou provisoires du week-end,
- que le cadencement TER a réduit dans les mêmes proportions l'accès à Dole, premier bassin d'emploi du Jura et à la nouvelle capitale régionale Dijon et donc à des accès TGV supplémentaires en gare de Dole et Dijon,
- que la Ville de Salins les Bains qui vient d'ouvrir un nouveau centre thermal, se trouve lourdement handicapée par la suppression de la correspondance TER avec la correspondance TGV arrivant à Mouchard à 20h14.

Le Conseil Communautaire prend acte des constats formulés ci-dessus et soutient la motion de l'Association Mouchard TGV TER dans ses actions au côté des collectivités concernées, décrites ci-dessous :

- demande du rétablissement pour chaque jour de la semaine, au terme de la période de travaux prévue jusqu'à mai 2017, des deux arrêts quotidiens dont bénéficiait la gare de Mouchard jusque-là,
- demande à la SNCF que soient mis fin aux pratiques commerciales invitant systématiquement à éviter l'axe Mouchard Dole et qu'elle propose toujours aux usagers de leur secteur un choix prioritaire Mouchard Dole Dijon,
- demande à la Région Bourgogne Franche-Comté d'engager, dans le cadre d'une stratégie de ligne qui concerne à la fois l'axe Frasne-Mouchard-Dole-Dijon et la ligne du Haut-Jura, une expérimentation limitée dans le temps qui permette un accès à Dole et à Dijon en début de fin de journée,
- demande à la Région Bourgogne Franche-Comté de rétablir la correspondance TER vers Salins les Bains à l'arrivée du TGV à 20h14 en Gare de Mouchard,
- invite la population à demeurer ou devenir usagers de leur gare et du transport ferroviaire de leur région. »

Mme SCHNEIDER présente la nouvelle charte graphique de la CC.

M. PERNOT rappelle que le Salon de l'habitat aura lieu les 21, 22 et 23 avril. Il invite les conseillers à informer les habitants et ajoute que la CC aura un stand pour donner des informations sur les subventions en matière de rénovation de logement, notamment l'OPAH.

Etant donné l'heure tardive, il est proposé de reporter au prochain conseil le sujet du transfert des pouvoirs de police.

En l'absence de questions supplémentaires, la séance est levée à 23h45.